



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 04/03/2021
N°000

Agnès PANNIER-RUNACHER signe l'avenant au contrat stratégique de filière des Industries électroniques et annonce la troisième vague des lauréats de l'appel à projet de soutien aux « secteurs critiques ».

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, et le **Comité stratégique de filière (CSF) des Industries Electroniques**, réuni en bureau plénier et représenté par son Président **Thierry Tingaud**, ont signé **l'avenant au contrat de la filière Electronique** à Bernin, en Isère, dans les locaux de l'entreprise **SOITEC**.

- **Une ambition renforcée pour les industries électroniques à travers la mise à jour du contrat stratégique de filière**

L'avenant actualise le contrat de filière initialement signé le 15 mars 2019 et propose trois nouveaux axes structurants liés aux enjeux prioritaires du plan France Relance :

- le lancement de nouveaux projets d'innovation au service des **transitions numérique et énergétique** : l'électronique de puissance pour améliorer les rendements du véhicule électrique et les technologies d'intelligence artificielle embarquée et frugale en ressources ;
- une mobilisation renforcée de la filière et de l'Etat en faveur de la **souveraineté technologique et industrielle de l'Europe**, par un soutien aux implantations industrielles, à la création de filières d'avenir souveraines et au développement des compétences clés ;
- une coopération renforcée pour **réaliser le fort potentiel d'emploi dans la filière et favoriser un recrutement plus inclusif** (attractivité des jeunes et des publics en reconversion/insertion, plan égalité femmes-hommes, hybridation des formations avec les filières partenaires).

Cette actualisation du contrat tire les enseignements d'une crise sanitaire qui a rappelé le rôle stratégique de la filière électronique dans toutes ses composantes (fabricants, sous-traitants et distributeurs) et mis en évidence le haut degré d'interdépendance de la chaîne de valeur électronique mondiale.

- **Le plan « France Relance » a déjà permis d'apporter un soutien significatif pour les industries électroniques**

A l'occasion de ce bureau plénier du CSF, Agnès Pannier-Runacher a également annoncé une nouvelle vague de 105 projets lauréats de l'appel à projet « résilience » de soutien aux « secteurs critiques », dont l'électronique.

Parmi ces nouveaux lauréats, 22 projets portés par des entreprises de l'électronique et de la photonique totalisent 76 millions d'euros d'investissement industriels visant à (re)localiser des productions critiques en France et à assurer les premières implantations en France de productions d'avenir. Ces projets bénéficieront d'un soutien public de 23 millions d'euros. La réalisation de ces 22 projets devrait conduire à la création de plus de 900 emplois directs à un horizon de quatre à cinq ans.

Au total, environ 70 entreprises de la filière électronique bénéficient d'un accompagnement de France Relance, pour un montant total de 124 millions d'euros :

- 13 entreprises de l'électronique ont déjà été soutenues à hauteur de 26 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projet « résilience » pour un montant d'investissements industriels de 104 millions d'euros ;
 - dans le cadre du Comité d'orientation pour la recherche automobile (CORAM) du 2 juillet 2020, un soutien à hauteur de 50 millions d'euros a été apporté à 9 entreprises pour des travaux de R&D portant sur des composants et équipements stratégiques pour la production de véhicules électriques et le développement de l'électromobilité ;
 - une trentaine d'entreprises ont par ailleurs été soutenues à hauteur de 25 millions d'euros pour 90 millions d'euros d'investissements industriels dans le cadre des appels à projet dédiés à la modernisation et à la diversification dans les filières aéronautique et l'automobile.
- **Les moyens mobilisés par l'Etat seront encore renforcés dans le cadre d'une coopération européenne forte**

La signature de l'avenant a permis de rappeler l'engagement de l'Etat en faveur de la filière dans le cadre du **plan Nano 2022**. Depuis 2018, 420 millions d'euros d'aides ont été engagées par l'Etat et 135 millions d'euros déjà versées sur un total de 890 millions d'euros de soutien prévu sur la période. A ce montant, s'ajoutent 98 millions d'euros engagés par les collectivités locales et 100 millions d'euros engagés dans le cadre de financements européens.

L'avancée des travaux a pu être mesurée en amont de la signature de l'avenant par la visite du site de production de l'entreprise SOITEC, l'un des **six chefs de file du plan Nano 2022** avec STMicroelectronics, Lynred, Murata France, X-Fab France et UMS.

Le soutien apporté par l'Etat, la communauté de communes Le Grésivaudan et la Région Auvergne Rhône-Alpes permet à SOITEC et à ses partenaires locaux et européens de réaliser l'industrialisation de travaux de R&D dans le domaine des substrats semi-conducteurs avancés pour la microélectronique. Ces technologies de pointe sont présentes dans la quasi-totalité des téléphones mobiles et utilisées par 6 milliards de puces électroniques sur le marché automobile. SOITEC a d'ores-et-déjà pu mettre en service une nouvelle unité de production en 2018 qui sera complétée par une seconde unité en cours d'installation depuis 2020. L'objectif de SOITEC était de créer 700 emplois nouveaux sur l'ensemble de la durée du plan Nano 2022 ; aujourd'hui ce sont 500 emplois directs qui ont déjà été créés sur le site de Bernin.

L'Etat et la filière travaillent désormais à la construction d'une **stratégie d'accélération électronique qui sera déployée dès 2021 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA4)**. Cette stratégie pluriannuelle se donne pour objectif de consolider les positions de force de la France en microélectronique et électronique professionnelle, d'accroître son indépendance dans des catégories de produits critiques pour la souveraineté, et d'accompagner la filière dans sa croissance en développant la formation initiale et continue.

Cette stratégie sera prolongée au niveau européen par la construction d'un **nouveau projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) sur l'électronique et la connectivité**.

Enfin, la stratégie nationale pour l'Intelligence Artificielle sera complétée par plusieurs mesures de soutien adaptées au domaine de l'intelligence artificielle embarquée dont notamment:

- un appel à projets pour accompagner le développement d'une offre industrielle de composants et de systèmes électroniques pour l'IA embarquée. Les applications pourront notamment s'intégrer dans les besoins de la transition écologique ou des applications souveraines françaises ;
- un appel à projets en soutien à la maturation des technologies électroniques de rupture.

Agnès Pannier-Runacher a déclaré à l'issue de cette réunion : « *La crise sanitaire et ses répercussions économiques ont éclairé d'une lumière crue les conséquences du laisser-faire et du manque d'investissements qui ont trop longtemps prévalu dans des domaines critiques comme l'électronique. Cela confirme que notre stratégie de reconquête industrielle engagée dès 2017 sous l'impulsion du président de la République et avec Bruno Le Maire était la bonne. Il faut désormais aller plus loin et plus vite. C'est l'ambition du plan France Relance qui a fait de l'industrie une de ses priorités. Notre ambition pour l'électronique repose sur deux piliers : la maîtrise technologique pour garantir notre souveraineté, et le développement d'un marché porteur, générateur de valeur ajoutée et d'emplois. Pour cela, nous investissons ici et maintenant pour reprendre en main notre destin et construire la France de 2030.* ».

Annexe : présentation des 105 nouveaux projets lauréats de France Relance

A propos du plan « France Relance »

Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. L'objectif : bâtir la France de 2030. Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros, soit un tiers du budget annuel de l'État. 40% ont été financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les États membres jusqu'en 2026.

« France Relance » mobilise plus de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie, avec une feuille de route structurée autour de quatre axes : décarboner, (re)localiser, moderniser et innover.

En savoir plus sur le plan de relance : <https://planderelance.gouv.fr/>

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : presse@industrie.gouv.fr